



Sabine, l'asso vélo de Rouen

2 rue du réservoir 76000 Rouen
<http://sabinerouenvelo.org/>
courriel : rouensabine@fubicy.org

Rouen, le 18 juin 2017

Monsieur Frédéric Sanchez
Président de la Métropole Rouen Normandie
14 bis avenue Pasteur
76000 Rouen

objet : **côte de Canteleu**

réf : réponse de Mme le maire de Canteleu du 16 mai 2017

Monsieur le Président

Par courrier du 9 mai nous avons attiré votre attention sur la nécessité de sécuriser la côte de Canteleu pour l'ensemble des usagers, et plus particulièrement pour les usagers vulnérables que sont les cyclistes.

Madame le Maire de Canteleu, que nous avons également saisie, nous a fait part du projet élaboré par vos services. Nous sommes étonnés de la teneur de cette réponse.

En effet, il nous est annoncé la volonté de sécuriser la côte de Canteleu notamment en limitant la vitesse des automobilistes et en procédant à l'aménagement d'un couloir bus, ouvert également aux taxis et aux vélos, dans le sens de la montée, entre la côte de Maupassant et la place Prat. Aucun aménagement n'est prévu dans la partie basse jusqu'à la côte de Maupassant dans le sens montant. Aucun aménagement, non plus, dans le sens descendant sur l'intégralité de la côte.

En réalité, aucun aménagement cyclable n'est donc prévu sur cet axe.

Or la Métropole affiche la volonté de relier, de centralité à centralité, Rouen à sa couronne via des itinéraires cyclables sécurisés et continus. Canteleu fait partie de la première couronne et devrait donc à ce titre proposer un itinéraire entre son centre-ville et celui de Rouen. La côte de Canteleu est l'un des axes de liaison entre les deux villes, et même au-delà en direction de Duclair. Nous regrettons l'aménagement a minima proposé, c'est-à-dire un couloir bus sur une partie de la

montée qui ne sécurisera pas les cyclistes lorsqu'ils monteront juste devant un bus, par exemple.

Par ailleurs, les modalités retenues pour ce projet seraient justifiées par la nécessité de le calibrer pour laisser passer les convois exceptionnels, réduisant ainsi les possibilités d'aménagement. Dans ce cas, comment expliquer que deux bandes cyclables aient été aménagées sur cette même départementale, la RD982, au niveau du lycée hôtelier Georges Baptiste ? Il s'agit pourtant bien du même itinéraire destiné aux convois exceptionnels. Comment expliquer qu'à Rouen, sur la RD928 ou route de Neufchâtel, dans le sens montant, une bande cyclable ait été aménagée alors que cette côte est également une desserte pour convois exceptionnels ? Comment expliquer que la RD6015 à Amfreville-la-Mivoie, desserte de convois exceptionnels encore une fois, ait été récemment aménagée et propose des bandes cyclables de chaque côté de la chaussée ?

Nous sommes convaincus qu'il est possible, si la volonté existe, de créer des aménagements sécurisés afin de protéger les usagers les plus faibles dans cette côte.

Nous souhaiterions donc pouvoir vous rencontrer afin d'étudier toutes les possibilités de sécurisation des cyclistes sur cet axe important du territoire de la Métropole, tout en respectant les contraintes dont il est fait mention.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le conseil d'administration,
la secrétaire

Catherine Dupray